



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	15	Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier - Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard- Pierre Chaumette -Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Chaumette à Jean-Marcel Beau Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2025 /161 : (Code Nomenclature /881)**DATE : 24 NOVEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Philippe Dubourg****OBJET : Rapport de l'année 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement non collectif (Annexe en pièce jointe)**

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un RPQS chaque année. Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe de 2015, les collectivités organisatrices de plus de 3 500 habitants ont pour obligation réglementaire de publier ce rapport sur le référentiel du site contributeurs du Sispea, système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement, rubrique « RPQS » de la page de la collectivité concernée. Le Sispea correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité du SPANC de l'année 2024 joint à la présente délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le rapport 2024 sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement non collectif.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 53
Votes contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Publié le 05/12/2025

Monsieur Yves Mahaud

